



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 591-2022 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 530-2018

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 4 octobre 2022, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le Règlement numéro 591-2022 relatif au traitement des élus municipaux et abrogeant le Règlement numéro 530-2018.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit projet de règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 5 octobre 2022,

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière